

## EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

**autorisant le Conseil d'Etat à garantir l'emprunt de 5'380'000 CHF nécessaire à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP – Haute école de travail social et de la santé – Lausanne) pour créer un nouvel auditoire modulable et assainir énergétiquement l'un de ses bâtiments**

### 1 PRESENTATION DU PROJET

#### 1.1 Buts du présent EMPD

La Haute école de travail social et de la santé - EESP – Lausanne est une fondation au sens des art. 80 et ss. du Code civil suisse, reconnue d'utilité publique, inscrite dans le réseau de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Connue autrefois comme "l'école Pahud", elle forme depuis 1954 les professionnels de l'action éducative et sociale, ainsi que, depuis 1965, les ergothérapeutes. Elle réunit aujourd'hui au sein d'une seule Haute école la filière Bachelor en Ergothérapie, appartenant au domaine de la santé et la filière Bachelor en Travail social avec 3 orientations : assistant social, éducateur social et animateur socioculturel. A la rentrée 2012-2013, l'EESP comptait 705 étudiants en formation Bachelor. Entre 650 et 700 professionnels fréquentent chaque année ses journées de formation continue et les cycles postgrades.

La Fondation de l'EESP est propriétaire de trois bâtiments : deux bâtiments scolaires – le bâtiment "A", construit en 2002 et le bâtiment "B" (construit en 1972 – système CROCS Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires) qui comportent salles de cours et bureaux – et une ancienne maison (le bâtiment "C", datant de 1940 environ et acquis en 1992), constituée de bureaux et de trois salles de séance. Les deux principaux bâtiments de l'EESP, d'un volume comparable, sont régulièrement entretenus.

Pour faire face à une demande accrue de formation en Travail social et en Ergothérapie, la Fondation EESP doit aménager un nouvel auditoire de 210 places. Ses effectifs de rentrée annuelle en Travail social doivent en effet être portés progressivement de 186 à la rentrée 2012-2013 à 210, sous la pression de la demande de formation des milieux professionnels et de l'intérêt des jeunes pour ces formations. Ce seuil de 210 entrées en formation annuelles en Travail social ne pourra toutefois être atteint qu'après le regroupement de la filière Ergothérapie avec les autres filières de santé vaudoises au sein d'HESAV, prévu sur un nouveau site en bordure du Campus de Dorigny. Entre temps, une augmentation progressive portant les nouvelles entrées en formation en Travail social à 190 par année et celles de la filière Ergothérapie à 50 par année - dès 2012 pour cette filière - est nécessaire. Cette augmentation a été décidée par le Comité stratégique de la HES-SO dans le cadre de la planification 2011-2017. Dès lors que toutes les volées à 190 et 50 personnes seront actives, un auditoire supplémentaire devient indispensable pour gérer cet afflux.

En sus, les caractéristiques techniques du bâtiment "B" ne correspondent plus aux exigences actuelles en matière d'isolation thermique. La température en période hivernale n'atteint souvent pas les 14° dans les bureaux et salles de cours en façade nord-ouest, avec des conséquences néfastes en termes de coûts d'exploitation, de respect des obligations légales en température minimale, d'impact écologique, sans compter les effets négatifs sur la santé des utilisateurs.

De plus, la présence de matériaux contenant de l'amiante chrysotile a été décelée dans le bâtiment "B" à la suite d'analyses réalisées en octobre 2008. Même si celle-ci ne présente pas de risque immédiat pour la santé des occupants, une élimination de ces matériaux est nécessaire. Enfin, des mesures de prévention contre les cambriolages devront être intégrées lors de la rénovation des façades, ces dernières ne bénéficiant aujourd'hui d'aucun dispositif de sécurité.

Prévoir la réalisation du nouvel auditoire conjointement avec les travaux de rénovation que doit subir le bâtiment "B" constitue la formule la plus économique.

L'EESP ne disposant pas des fonds propres suffisants pour le financement de ces projets, le recours à l'emprunt sera nécessaire. La garantie de l'Etat permettra d'obtenir des conditions plus favorables, ce qui diminuera d'autant les charges de la Haute école.

## **1.2 Situation de la Haute école de travail social et de la santé – EESP – Lausanne**

### *1.2.1 Rappel historique*

C'est en 1954, à l'initiative de Claude et Monique Pahud et à la demande de diverses directions d'institutions, que le *Centre de formation pour l'enfance inadaptée*, section décentralisée de l'Ecole d'études sociales de Genève, voit le jour à Lausanne. Sa réunion dix ans plus tard avec l'Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices permet de fonder l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) de Lausanne. Cette dernière forme en 1964 des éducateurs spécialisés, des assistants sociaux et des éducatrices maternelles. La filière d'Ergothérapie ouvre en 1965. Les animateurs socioculturels y sont formés dès 1971 et les maîtres socioprofessionnels depuis 1972. Dès 1968, l'Ecole est reconnue d'utilité publique par décision du Département des finances du Canton de Vaud. En 1986, l'Association EESP devient une Fondation.

Depuis 1986, la Fondation de l'EESP est chargée statutairement de trois missions principales : la formation initiale, le perfectionnement et la recherche. L'Unité de recherche est créée en 1989. En août 2001, l'Unité de Formation continue est créée à son tour et les travaux pour un nouveau bâtiment débutent. En 2002, l'Ecole entre de plain-pied dans la Haute école spécialisée de Suisse-Santé Social (HES-S2), domaine Travail social et Santé (Ergothérapie).

Les premiers diplômes HES sont décernés en 2005 et la formation Master en Travail social, réalisée conjointement entre les quatre Hautes écoles de travail social de Suisse romande, débute en 2009.

### *1.2.2 Evolution des activités : l'EESP aujourd'hui*

La Haute école de travail social et de la santé - EESP fait partie de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Elle bénéficie d'un rayonnement, d'un patrimoine de connaissances et de ressources humaines construits sur six décennies. Par sa situation centrale en Suisse romande et par son dynamisme, elle joue un rôle reconnu dans le réseau de la HES-SO, auprès des décideurs de l'action éducative, sociale et sanitaire – employeurs de ses diplômés – : un rôle qu'elle entend assurer en développant ses activités.

Sa politique de formation et de prestations répond aux besoins en compétences professionnelles des divers organismes, institutions et services publics et privés du champ social, éducatif et sociosanitaire auxquels se destinent ses diplômés. L'EESP maintient des contacts très réguliers avec ces champs d'intervention (les professionnels sont actifs au sein de son Conseil de fondation et de ses

Commissions des études, dans l'encadrement de la formation pratique et dans la formation des praticiens-formateurs ; ils sont également engagés comme vacataires) et participe activement à la production de savoirs, connaissances et compétences pratiques indispensables à ces champs d'intervention.

### *1.2.3 Missions de l'EESP*

L'EESP assure le développement et la consolidation des quatre missions définies par la loi fédérale sur les HES (LHES du 06.10.1995) lui permettant de répondre aux conditions d'accréditation des HES :

#### a. Formation initiale – Bachelor et Master

La mission principale de l'EESP consiste à assurer des formations HES en Travail social et en Ergothérapie de niveau haute école, axées sur la pratique et certifiées par des diplômes eurocompatibles. Le titre de Bachelor (cycle de trois ans – 180 crédits ECTS) donne un accès direct au monde du travail. Il peut être complété par un titre de Master (cycle de un à deux ans – 90 crédits ECTS). Depuis 2002, première année des formations HES, le nombre d'étudiants est passé de 411 à 705 en 2012. A la rentrée 2012, le cycle Master conjoint entre les quatre Hautes écoles du domaine Travail social de la HES-SO (Fribourg, Genève, Lausanne, Sierre) compte 97 étudiants. La responsabilité de cette filière Master a été confiée dès le début à un professeur de l'EESP. Des étudiants Master sont accueillis ponctuellement dans les locaux de l'EESP.

#### b. Recherche appliquée et prestations de service

La recherche appliquée assure le lien avec les milieux scientifiques et professionnels et enrichit l'enseignement en y intégrant les savoirs acquis par les études réalisées. L'EESP soutient l'exploitation des résultats de la recherche, notamment par des publications, et fournit de nombreuses prestations à des tiers (institutions, associations, collectivités publiques, organismes sociaux et sociosanitaires).

L'EESP est reconnue dans les milieux scientifiques et professionnels aux plans national et international. Près de 60 projets de recherche ont été acquis entre 2004 et 2010 par son Laboratoire de recherche santé-social (LaReSS), situant ainsi l'EESP constamment au plus haut rang d'acquisition de projets de recherche financés par des Fonds compétitifs (FNS, CTI, fonds européens, etc.) parmi les écoles des domaines Travail social et Santé HES durant ces 5 dernières années.

Concernant les prestations de service, l'EESP est passée, entre 2008 et 2011, de 160 à plus de 300 prestations annuelles. Ces activités, réalisées dans les domaines de l'éducation, de l'aide sociale, des soins – définis comme secteurs non marchands – insèrent les activités de l'EESP dans le tissu professionnel et facilitent la continuité de relations professionnelles garantissant l'intérêt pour les offres de formation continue de l'EESP.

#### c. Formation continue et postgraduée

La formation continue est destinée aux personnes qui poursuivent leur développement professionnel ou qui doivent acquérir de nouvelles connaissances dans les domaines du travail social et de la santé.

L'Unité de formation continue (UFC), créée en 2001, a pris en 12 ans un essor extraordinaire. Elle offre une palette de formations très large et coordonne ses activités essentiellement avec les autres Hautes écoles de trois domaines de la HES-SO : Travail social, Santé, et Economie et Services – ainsi qu'avec l'Université de Lausanne pour des formations postgrades. Elle gère 10 CAS (de 10 à 15 crédits ECTS), 3 DAS (entre 30 et 40 crédits ECTS) et le MAS en Action et politique sociale (60 crédits ECTS). Elle participe en outre, sans se charger de la gestion administrative, à 5 autres CAS, à 4 autres DAS et au MAS en Direction d'institutions sociales, éducatives et sociosanitaires (60 crédits ECTS). Par ailleurs, de nombreuses sessions courtes et des journées d'étude, qui attirent souvent plus de 200 personnes, permettent aux professionnels des divers secteurs d'intervention de parfaire des connaissances thématiques spécifiques. Finalement des formations

ciblées, expressément mises en place à la demande d'institutions, sont en forte croissance.

#### d. Relations internationales

L'EESP entretient une tradition d'ouverture vers l'extérieur par le biais de collaborations avec plusieurs Hautes écoles et institutions de recherche en Suisse et à l'étranger. Le Canton de Vaud, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement supérieur, a contribué au développement de relations internationales des Hautes écoles. Dès 2007, des projets précurseurs ont été mis sur pied.

Le développement de la mobilité internationale, également soutenue en partie par la HES-SO, porte tant sur les étudiants (pour l'année civile 2012 : 21 étudiants) que sur les professeurs (pour l'année civile 2012 : 10 enseignants en mobilité). D'autres participations à des congrès internationaux ont lieu sans le support financier de la HES-SO. L'essor de ces activités est le résultat de conventions avec des écoles européennes, africaines, d'outre-Atlantique et d'Inde. Par ailleurs, l'EESP conduit l'Université d'été en Travail social à laquelle elle a associé les autres Hautes écoles de Suisse romande du domaine : la 3e édition s'est déroulée encore une fois à l'EESP en juin-juillet 2012 ; la 4e édition, en 2013, est en cours de préparation au Canada.

#### 1.2.4 Evolution du nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants était de 411 en 2002, au début des formations HES. Après plusieurs années de forte progression du nombre d'étudiants en Travail social, une stabilisation des effectifs et des activités – par manque d'espaces de travail appropriés – a eu lieu à l'EESP, tandis que les autres écoles de Travail social de la HES-SO ont poursuivi leur progression à Genève, Fribourg et Sierre.

Pour absorber la demande croissante de candidatures, qui correspond par ailleurs à un fort besoin de diplômés par les employeurs des institutions socio-éducatives et des services sociaux publics et subventionnés, l'EESP a porté dès 2012 le nombre d'entrées en formation en Travail social Bachelor à 190 unités, pour atteindre des effectifs à 210 à l'horizon 2020.

**Tableau 1 : Evolution du nombre d'étudiants par filière en formation initiale**

Etudiants EESP	Effectifs			Prévisions							
	Moyenne 2005-2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nb étudiants Travail social	551	558	588	575	608	618	614	614	634	654	674
Nb étudiants Ergothérapie	141	105	117	137	150	150	150	150	150	150	150
Nb étudiants total	692	663	705	712	758	768	764	764	784	804	824

Sources : Effectifs OFS ; Prévisions EESP

Légende : Les données 2005-2012 se basent sur les chiffres effectifs. Pour les années 2013-2020, il s'agit de prévisions. A noter que les données définitives pour l'année 2013 seront disponibles mi-octobre 2013.

A la rentrée 2012-2013, la filière Travail social EESP comptait 588 étudiants, celle d'Ergothérapie 117 étudiants, pour un total de 705 étudiants en formation Bachelor au sein de l'école. Pour cette même rentrée, aux 705 étudiants en formation initiale Bachelor se sont ajoutés 650 à 700 étudiants fréquentant les cycles de formations postgrades (CAS, DAS et MAS), dispensées dans les salles de cours de l'EESP, qui connaissent un succès croissant.

L'année préparatoire en Ergothérapie a été remplacée à partir de la rentrée 2011 par une année propédeutique commune à toutes les filières du domaine de la santé. Par souci de rationalisation, le DFJC a décidé d'attribuer cette formation aux deux autres Hautes écoles de la santé du canton (HESAV et HEdS La Source) et de ne pas avoir formellement d'inscrits en année propédeutique à l'EESP. Cependant des enseignants de l'EESP dispensent des enseignements propédeutiques et les salles de cours de l'EESP sont utilisées à plusieurs reprises chaque année par les 170 étudiants suivant

ces enseignements.

L'augmentation nette d'étudiants constatée depuis 2011, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2017 pour répondre aux besoins en personnel qualifié exprimés par les milieux professionnels, a déjà entraîné des difficultés logistiques en 2011 et 2012. Chaque nouvelle volée en Travail social compte plus de 180 étudiants : le cumul de 3 volées en formation ne permet pas de disposer d'auditoires de taille suffisante pour suivre certains cours. L'objectif fixé étant de devoir accueillir au moins 190 étudiants en Travail social, un problème aigu de manque de locaux appropriés continuera de se poser dans les années à venir si de nouvelles solutions, dont un auditoire partageable, ne sont pas rapidement mises en place. La croissance du nombre d'étudiants a déjà impliqué des aménagements multiples des locaux modulables du bâtiment "B" (construit en 1972), pour s'adapter à la fois aux contraintes propres à sa configuration et aux demandes des organes politiques et des milieux professionnels portant sur la satisfaction de la demande croissante de formation, tant en Travail social, qu'en Ergothérapie et en Formation continue.

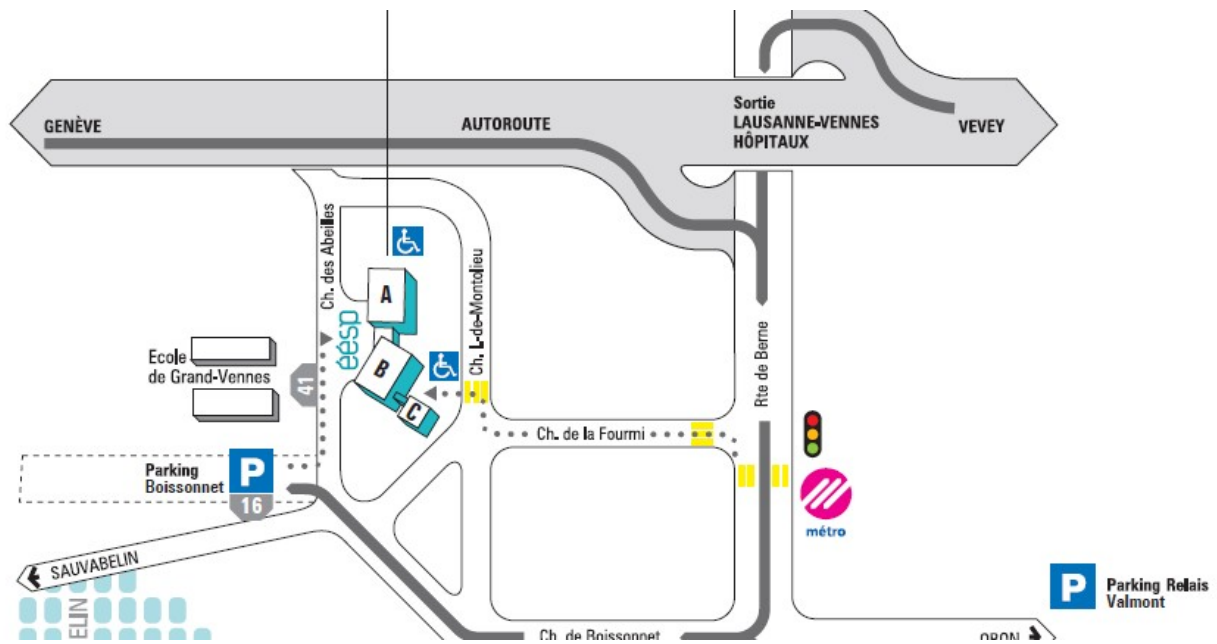
#### *1.2.5 Etat des infrastructures*

La Fondation de l'EESP est propriétaire de trois bâtiments contigus "A", "B" et "C" mentionnés plus haut, sis sur des parcelles propriétés de la Ville de Lausanne : les deux parcelles sur lesquelles ont été construits les bâtiments "A" et "B" bénéficient d'un droit de superficie gratuit institué en 1972 et arrivant à échéance le 8.8.2042, la parcelle sur laquelle est sise l'ancienne maison "C" fait l'objet d'un droit de superficie payant (location annuelle de 106'000 CHF).

Ces bâtiments figurent au bilan 2012 pour une valeur comptable de 6'951'746 CHF alors que leur valeur d'assurance incendie est de 19'250'950 CHF. Leur entretien et leur coût d'exploitation actuels représentent une dépense annuelle totale de 600'344 CHF. L'ensemble de ces infrastructures est conçu pour accueillir 620 étudiants selon l'EMPD présenté en 1998 pour la construction du bâtiment "A".

L'étanchéité des terrasses du rez supérieur "B" (terrasses qui constituent le toit des ateliers du rez inférieur) a été refaite en 2005, sans toutefois aller de pair avec une isolation thermique efficace de ces surfaces, par définition à forte déperdition de chaleur. La toiture a montré plusieurs failles d'étanchéité en hiver 2011, ce qui a nécessité une série de travaux de réfection devenus urgents. En réalité et dans l'ensemble, après 40 ans d'exploitation et malgré l'entretien régulier qui a été effectué, les caractéristiques techniques du bâtiment "B" ne correspondent plus aux exigences actuelles en matière d'isolation thermique, avec des conséquences néfastes en termes de coûts d'exploitation, de respect des obligations légales en température minimale et d'impact écologique.

Figure 1 : Plan du site



## 2 CADRE LEGAL

### 2.1 Bases légales, règlementaires et concordataires

Les missions et tâches des HES sont définies dans la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les Hautes Ecoles spécialisées, modifiée le 13 juin 2006 (introduction des domaines SSA – santé, social, arts), ainsi que dans les ordonnances fédérales sur les Hautes Ecoles spécialisées (OHES). Cette législation sera abrogée avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) adoptée le 30 septembre 2011. Au niveau intercantonal, les HES font l'objet de l'Accord intercantonal du 12 juin 2003 sur les Hautes Ecoles spécialisées (AHES). La Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), créée en 1998, s'est dotée le 26 mai 2011 d'une nouvelle Convention intercantonale, entrée en vigueur le premier janvier 2013. Le 11 juin 2013, le Grand Conseil du Canton de Vaud a adopté le projet de loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV). Cette loi tient lieu de loi d'exécution du concordat.

La loi fédérale sur les HES oblige notamment les Hautes écoles spécialisées à :

- dispenser un enseignement axé sur la pratique, [...] préparant à l'exercice d'activités professionnelles qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques
- proposer des mesures de perfectionnement professionnel, en particulier sous la forme d'études postgrades sanctionnées par un diplôme
- exercer des activités dans le domaine de la recherche appliquée et du développement et fournir des prestations à des tiers, en assurant des échanges avec les milieux de la pratique
- soutenir l'exploitation des résultats de la recherche
- collaborer avec d'autres institutions de formation et de recherche en Suisse et à l'étranger.

La création et la gestion d'une Haute Ecole spécialisée sont soumises à l'autorisation du Conseil fédéral, laquelle est accordée sous un certain nombre de conditions, énumérées à l'article 14 LHES. Il doit ainsi être démontré :

- que la Haute Ecole spécialisée assume les tâches fixées dans la LHES (art. 3)
- qu'elle est organisée de manière adéquate et dispose de moyens financiers suffisants

- qu'elle présente des garanties de durée
- qu'elle est accréditée.

Il faut souligner que, dans le cadre de la procédure d'accréditation, l'institution doit démontrer qu'elle met à disposition des étudiants les infrastructures nécessaires à un enseignement de haut niveau et offre un environnement propice à la Recherche appliquée et au Développement.

La convention du 10 décembre 2010 entre l'Etat de Vaud, représenté par le DFJC, et la Fondation EESP définit les engagements réciproques sur la base du RHEV et reste valable jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle LHEV. Elle sera renégociée courant 2014.

Pour rappel, le Conseil d'Etat, par sa décision du 16.9.1972, s'était déclaré caution solidaire des crédits hypothécaires contractés lors de la construction du bâtiment "B" de l'EESP. Par le décret du 12 mai 1998, le Grand Conseil a accordé à l'EESP une garantie d'emprunt d'un montant de 7'941'350 CHF pour l'édification du bâtiment "A".

### **3 DESCRIPTION DU PROJET**

#### **3.1 Travaux envisagés**

Les travaux envisagés, qui consistent en la construction d'un auditoire et l'assainissement énergétique (isolation) permettront de répondre à la croissance et à l'évolution des besoins des utilisateurs en intervenant dans la reconversion d'une partie des ateliers, de mettre le bâtiment aux normes de l'Inspection du travail et environnementales actuelles et de faire des économies d'énergie.

Le présent projet concerne, en phase 1, l'aménagement d'un nouvel auditoire d'environ 210 places, divisible en deux, prévu au rez inférieur du bâtiment "B".

La phase 2 aura pour objectif d'assainir l'enveloppe (les façades) de tout le bâtiment "B", dont l'isolation thermique est problématique. Bien que le choix opéré au moment de la construction constituait une bonne solution (énergie de chauffage fournie par le chauffage à distance de la Ville de Lausanne), l'expertise énergétique effectuée en hiver 2008-2009 (1) montrait déjà que les besoins en chauffage inscrivent ce bâtiment en classe énergétique G (A = très performant, G = peu performant) (2). La température des locaux durant les périodes les plus froides de l'année atteint à peine 14°, ce qui est inférieur aux minima légaux (cf. Rapport de l'inspection du travail de Lausanne, décembre 2010). L'assainissement énergétique permettra de réduire de 66 % la consommation d'énergie de chauffage et placera le bâtiment "B" après l'assainissement en classe B, si les aspects d'énergie primaire – le chauffage à distance – sont pris en compte.

(1) Etude ESTIA, analyse énergétique de l'ensemble des bâtiments de l'EESP, rapport de mai 2009.

(2) Le bâtiment "A" construit en 2002 obtient quant à lui la note énergétique D.

### *3.1.1 Objectifs des travaux d'aménagement d'un auditoire et d'assainissement énergétique*

Le nouvel auditoire de 210 places permettra d'accueillir dans un seul lieu les nouvelles volées en Travail social devant compter 210 étudiants chaque année à partir de 2017. Il s'agit notamment d'une adaptation des infrastructures aux scénarios 2011-2020 pour les perspectives de formation dans les HES (1). Une croissance annuelle de 3 à 4 % est prévue sur la période, dans la lignée de l'augmentation constante du nombre de candidatures au niveau romand depuis plus de 10 ans. Les demandes des employeurs pour du personnel formé sont également en augmentation. Le secteur de l'action sociale et éducative connaît un essor important et un renouvellement générationnel visible. Cet auditoire devra permettre de réduire le nombre de cours actuellement dédoublés en raison de la capacité insuffisante des salles de cours. Les 168 places du plus grand auditoire actuel sont en effet insuffisantes à cet égard. Il permettra également d'accueillir dans de meilleures conditions les manifestations de formation continue et les colloques organisés par le Laboratoire de recherche santé-social de l'EESP.

Les travaux d'assainissement prévus visent à atteindre une isolation thermique adéquate des façades. Ils permettront à la fois de réduire les charges de chauffage et d'électricité et d'améliorer les conditions de travail des utilisateurs. Le bâtiment sera ainsi mis en conformité avec les normes actuelles en matière de construction et de santé au travail ; ces aménagements permettront à l'Ecole de réduire son impact environnemental, d'augmenter son autonomie énergétique, de devenir un acteur significatif de la gestion durable au niveau cantonal et au niveau de la HES-SO et de renforcer son image auprès de ses partenaires extérieurs.

(1) OFS, " Perspectives de la formation, scénarios 2011-2020 pour les hautes écoles et les diplômés dans la population ", Neuchâtel, 2011.

### *3.1.2 Description et déroulement des travaux*

L'auditoire de 210 places au rez inférieur du bâtiment "B" sera réalisé dans les espaces réorganisés des actuels ateliers et des dépôts afférents. Il sera partageable en deux salles d'environ 100 places chacune, ce qui permettra d'augmenter le taux d'occupation de cet espace. Ce nouvel auditoire nécessite la mise à niveau des installations électriques, des installations de ventilation et des installations sanitaires du rez inférieur du bâtiment "B", ces dernières étant particulièrement vétustes. L'installation d'un équipement audiovisuel moderne et de cabines de traduction pour les conférences multilingues est projetée. Ceci permettra d'organiser également des manifestations publiques, des journées d'étude et des colloques scientifiques, de plus en plus fréquents grâce au rayonnement de l'EESP. L'aménagement de l'ensemble de l'étage inférieur sera touché par cette réalisation. Il est également indispensable d'inclure dans cet aménagement des travaux sur la terrasse rez supérieur du bâtiment "B" (qui sera le toit du futur auditoire) afin d'en améliorer l'étanchéité et l'isolation thermique tout en intégrant les installations de ventilations nécessaires.

Le changement complet des éléments de façades du bâtiment "B" s'effectuera sans interruption de l'exploitation des locaux. Les éléments seront remplacés par tranches verticales successives sur les trois étages concernés. La souplesse d'organisation actuelle des locaux sera préservée. Il sera nécessaire de programmer ces travaux en dernier, les autres aménagements ayant un caractère plus urgent.

Les phases décrites ci-dessus peuvent être mises en œuvre de manière indépendante.



## 4 COUTS ET DELAIS

### 4.1 Estimation du coût des travaux projetés

#### 4.1.1 Aménagement d'un auditoire modulable de 210 places

La réalisation complète de ce nouvel auditoire modulable, y compris les travaux sur sa toiture, est estimée à **2'500'000 CHF** (basé sur un devis général actualisé en mai 2013).

L'ensemble du coût des travaux se décompose comme suit:

**Tableau 2. Analyse du coût des travaux d'aménagement d'un nouvel auditoire par CFC**

Libellé		Montant	%
1 – Travaux préparatoires	CHF	71'500	3.75
2 – Bâtiments	CHF	1'433'500	75.15
3 – Equipements d'exploitation	CHF		
4 – Aménagements extérieurs	CHF		
5 – Frais secondaires, divers et imprévus	CHF	252'000	13.21
9 – Ameublement et aménagement	CHF	150'500	7.89
<b>Total CFC 1 à 9 HT</b>	<b>CHF</b>	<b>1'907'500</b>	<b>100</b>
<b>Honoraires HT</b>	CHF	399'600	
TVA 8 %	CHF	184'568	
Total TTC brut	CHF	2'491'668	
<b>Total CFC 1 à 9 TTC arrondi à</b>	<b>CHF</b>	<b>2'500'000</b>	

Légende : Code des frais de construction (CFC)

#### 4.1.2 Assainissement énergétique par remplacement de l'enveloppe du bâtiment "B"

Le remplacement complet de l'enveloppe est estimé à **3'930'000 CHF** (basé sur un devis général actualisé en mai 2013).

L'ensemble du coût des travaux se décompose comme suit:

**Tableau 3. Analyse du coût des travaux d'assainissement de l'enveloppe par CFC**

Libellé		Montant	%
1 — Travaux préparatoires	CHF	15'000	0.48
2 — Bâtiments	CHF	2'572'000	83.13
3 — Equipements d'exploitation	CHF		
4 — Aménagements extérieurs	CHF	51'000	1.65
5 — Frais secondaires, divers et imprévus	CHF	456'000	14.74
9 — Ameublement et aménagement	CHF		
<b>Total CFC 1 à 9 HT</b>	<b>CHF</b>	<b>3'094'000</b>	<b>100</b>
<b>Honoraires HT</b>	CHF	537'700	
TVA 8 %	CHF	290'536	
Total TTC brut	CHF	3'922'236	
<b>Total CFC 1 à 9 TTC arrondi à</b>	<b>CHF</b>	<b>3'930'000</b>	

### 4.2 Planification du projet

L'octroi de la garantie d'emprunt faisant l'objet du présent EMPD permettra de réaliser les travaux envisagés de 2014 à fin 2015.

Au cours du dernier trimestre 2013, un lancement d'appel d'offres sera effectué pour les 2 projets envisagés.

La priorité sera mise sur l'aménagement de l'auditoire afin de réaliser cette partie du projet en 2014. Elle comportera des travaux en terrasse et la transformation des anciens ateliers et couloirs du rez inférieur "B".

L'assainissement des façades "B" nécessite une planification attentive, puisque l'activité de l'école n'est pas interrompue durant ces travaux ; ce sera donc la dernière opération, prévue en 2015.

Les appels d'offres seront réalisés selon la procédure des marchés publics qui s'applique aux réalisations de la Fondation EESP subventionnée par l'Etat.

Le tableau ci-dessous synthétise par semestre l'échelonnement des travaux.

**Tableau 4. Planification semestrielle des travaux (S1/14 = 1<sup>er</sup> semestre 2014)**

	S1/14	S2/14	S1/15	S2/15
Auditoire modulable de 210 places	*	*	*	
Enveloppe du bâtiment « B »			*	*

Les travaux prévus doivent être entrepris dans les plus brefs délais pour respecter le calendrier de l'opération, qui a pour objectif de permettre à l'EESP de poursuivre ses missions de Haute école spécialisée dans des conditions adéquates. Cette réalisation répondra ainsi aux besoins en locaux d'enseignement et en infrastructures dus à l'accroissement des effectifs d'étudiants pré- et postgradués dans les filières proposées par l'EESP.

## 5 FINANCEMENT DU PROJET

Les effets du projet sur les comptes de l'EESP figurent dans ce chapitre, tandis que les conséquences sur les comptes de l'Etat figurent au chapitre 7 "Conséquences du projet de décret".

### 5.1 Eléments liés au financement

#### 5.1.1 Aménagement d'un auditoire modulable de 210 places

Les investissements nécessaires à la construction du nouvel auditoire, prévus en 2014, s'élèveront à **2'500'000 CHF**.

La capacité de financement de l'EESP pour cet objet étant de **320'000 CHF**, le solde de **2'180'000 CHF** devra être financé par un emprunt hypothécaire.

**Tableau 5. Planification des investissements pour l'Auditoire**

Année	2014	Total
<b>INVESTISSEMENT</b>	2'500'000	<b>2'500'000</b>
<b>FINANCEMENT</b>		
Financement par les fonds	320'000	<b>320'000</b>
Financement par emprunt	2'180'000	<b>2'180'000</b>

#### 5.1.2 Assainissement énergétique par remplacement de l'enveloppe du bâtiment "B"

Les coûts de l'assainissement énergétique restant pour la période de 2015 représentent un montant global de **3'930'000 CHF**.

Les réserves de l'École sollicitées en 2015 pour ces investissements s'élèveront à **510'000 CHF**. Un total de **220'000 CHF** proviendra du budget ordinaire.

Le montant de l'emprunt nécessaire au financement de l'assainissement s'élève par conséquent à **3'200'000 CHF**.

Le tableau 6 présente la planification des investissements prévus pour l'assainissement énergétique du bâtiment.

**Tableau 6. Planification des investissements pour l'assainissement énergétique (CHF)**

Année	2015	2016	Total
INVESTISSEMENT	3'930'000	0	3'930'000
FINANCEMENT			
Financement par les fonds	510'000	0	510'000
Budget ordinaire	220'000	0	220'000
Financement par emprunt	2'150'000	1'050'000	3'200'000

Dès lors le montant total de l'emprunt sera de **5'380'000 CHF**.

#### *5.1.3 Impact sur les comptes d'exploitation de l'école*

Les investissements prévus ont des effets directs sur les comptes d'exploitation de l'école. Il s'agit d'une augmentation des charges d'intérêts et d'amortissement et de la diminution des charges de chauffage.

Par ailleurs la meilleure adéquation des locaux aux besoins, qui découle de la création de l'auditoire, permet une augmentation de la capacité d'accueil de l'école qui passera à 750 étudiants environ. Tenant compte des charges supplémentaires de personnel liées à l'accroissement du nombre d'étudiants et des recettes supplémentaires que cet accroissement provoque (taxe d'étude, accords AHES et forfaits de la HES-SO), l'ensemble des coûts d'exploitation seront couverts par les produits induits par l'augmentation du nombre d'étudiants. De plus, il faut compter avec une réduction des charges liées au chauffage.

#### *5.1.4 Financement par les fonds propres de l'EESP*

L'école a constitué au fil des années deux fonds de renouvellement pour faire face à des travaux d'entretien de ses bâtiments ainsi qu'à des besoins particuliers de renouvellement de son mobilier. Ces fonds ont déjà été sollicités ces dernières années pour des travaux urgents d'étanchéité ainsi que des installations photovoltaïques et seront en grande partie utilisés pour couvrir les travaux prévus et réduire d'autant les charges d'intérêts des emprunts.

De plus, le fonds de réserve et d'innovation de l'école, institué en 2011 selon la convention liant l'EESP au DFJC, sera également sollicité. Le tableau ci-après présente les prélèvements prévus.

Le financement total par les Fonds s'élève à **830'000 CHF**. Précisons que le Fonds mobilier regroupe le Fonds mobilier et informatique nécessaire au renouvellement du parc informatique en projet ces prochaines années.

**Tableau 7. Utilisation des fonds de l'EESP (CHF)**

	Solde au 31.12.2012	Prélèvement net projeté	Solde projeté au 31.12.2017
Fonds immobilier EESP	234'696	133'025	101'671
Fonds mobilier EESP *y compris équipement informatique fixe	356'070	106'070	250'000
Fonds de réserve et d'innovation (FRI)	590'905	590'905	0
<b>Total</b>	<b>1'181'671</b>	<b>830'000</b>	<b>351'671</b>

### 5.1.5 Subventions fédérales

Des subventions fédérales - suivant les règles fixées par la Confédération - peuvent être attendues à hauteur d'environ 20% des frais de construction de l'auditoire. Elles permettront de diminuer d'autant le recours à l'emprunt et par là le montant effectif de la garantie du canton.

### 5.2 Conséquences d'un abandon du projet

Renoncer au présent projet aurait un fort impact négatif en matière de conditions d'occupation, de coûts d'exploitation, de mise en conformité des conditions d'utilisation et d'impact écologique du bâtiment. Le manque de rénovation exposerait la Haute école aux sanctions de l'Inspection du travail pour non conformité de la température minimale dans les locaux d'enseignement et dans les bureaux. Le manque d'étanchéité des terrasses pourrait à terme provoquer des dégâts irréversibles pour les salles de cours, les bureaux et les sols. Par ailleurs, l'accroissement de la capacité de formation ne pourrait être atteint, ce qui aurait pour conséquence que de jeunes vaudois répondant aux conditions d'admission seraient contraints de suivre leur cursus dans un autre canton.

De plus, un abandon entraînerait une augmentation significative du coût de l'entretien de l'immeuble, sans tirer aucun des avantages qu'offre la réhabilitation. Renoncer à une contribution significative en matière d'impact environnemental, alors que des mesures d'assainissement et de meilleure distribution des locaux doivent être prises, constituerait un manque de responsabilité donnant une image négative de l'EESP.

## 6 MODE DE CONDUITE DU PROJET

L'EESP conduira le projet en sa qualité de maître de l'ouvrage. De son côté, le DFJC accompagnera le maître de l'ouvrage et s'assurera notamment du respect des coûts, des délais ainsi que des directives légales et réglementaires. Un représentant de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) sera membre de la Commission de projet.

## 7 CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

### 7.1 Conséquences sur le budget d'investissement

En milliers de francs

Intitulé	Année 2014	Année 2015	Années 2016 et ss	Total
a) Transformations immobilières: dépenses brutes				
a) Transformations immobilières: recettes de tiers	0	0	0	0
<b>a) Transformations immobilières: dépenses nettes à charge de l'Etat</b>				
b) Informatique: dépenses brutes	0	0	0	0
b) Informatique: recettes de tiers	0	0	0	0
<b>b) Informatique: dépenses nettes à charge de l'Etat</b>	0	0	0	0
c) Investissement total: dépenses brutes	0	0	0	0
c) Investissement total: recettes de tiers	0	0	0	0
<b>c) Investissement total: dépenses nettes à la charge de l'Etat</b>				

### 7.2 Amortissement annuel

L'objet de cet EMPD est une garantie d'emprunt qui n'implique aucune conséquence sur le budget de l'Etat.

### 7.3 Charges d'intérêt

Néant.

### 7.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Comme l'EESP est une fondation de droit privé subventionnée par le Canton de Vaud, elle n'emploie pas de personnel de l'Etat.

### 7.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Néant.

### 7.6 Conséquences sur les communes

Néant.

## **7.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie**

Les travaux envisagés doivent permettre de compléter les impacts de ceux déjà effectués et financés directement par le budget ordinaire de l'EESP pour un montant de 220'000 CHF en 2012 et 2013. En effet, cette rénovation viendra compléter deux unités de production d'électricité photovoltaïque, d'une capacité annuelle totale de 59MWh, installées récemment sur les toitures des bâtiments "A" et "B". Ces panneaux photovoltaïques permettront de couvrir 23% des besoins actuels en électricité de l'EESP. Cette installation photovoltaïque et l'isolation de la toiture du bâtiment "B" permettent une économie de consommation énergétique de 15%.

Le remplacement complet des façades permettra une économie supplémentaire de consommation énergétique de 41%. L'isolation interne des murs du sous-sol situés contre le terrain économisera quant à elle 10%.

L'amélioration énergétique permet donc de réduire la consommation d'énergie de chauffage de 24'150 CHF/an en moyenne au tarif actuel de 9,15ct/kWh (réduction de 66% de 264MWh/an, selon l'estimation du rapport ESTIA).

La réduction de la consommation d'énergie de chauffage réduit la production de CO<sup>2</sup>. Suite à la réalisation des travaux projetés, on peut estimer la réduction de CO<sup>2</sup> à 38,4 t/an. Cette valeur correspond aux émissions totales de CO<sup>2</sup> de 24,2 ménages de 4 personnes.

L'exploitation de panneaux photovoltaïques ne produit pas de CO<sup>2</sup>. La production de 23% de l'énergie électrique réduira d'autant la production de CO<sup>2</sup>. En moyenne suisse, 1kWh d'électricité produit 145g de CO<sup>2</sup>; la réduction serait donc de 8,4 t par an sur 36,5 t (1). Ceci correspond aux émissions totales de CO<sup>2</sup> de 5,3 ménages de 4 personnes.

L'émission totale de CO<sup>2</sup> de l'EESP peut être estimée à 440 t par an, soit 260 t par an pour le trafic général et 180 t par an pour les bâtiments et l'exploitation (2). A côté du trafic motorisé, le chauffage des bâtiments est l'un des facteurs essentiels d'émission de CO<sup>2</sup>. La réduction d'émission de CO<sup>2</sup> par l'isolation du bâtiment "B" est de 6,6% par rapport au total, 12% par rapport au bâtiment (3). Donc, l'isolation du bâtiment "B" aura un impact environnemental positif significatif. La mesure est bien efficace pour réduire les émissions de CO<sup>2</sup> de l'EESP.

L'impact environnemental est positif si l'on considère le facteur des émissions de CO<sup>2</sup> générées par l'activité de l'EESP. Les émissions de CO<sup>2</sup> des bâtiments de l'EESP seront réduites de 14,5% au total ou 46,8 t par an.

(1) L'énergie "grise" nécessaire à la construction des panneaux et à leur mise en place n'est pas considérée.

(2) L'émission de CO<sub>2</sub> des bâtiments est de 70% inférieure au chauffage à mazout, car les bâtiments de l'EESP sont chauffés à distance, raison pour laquelle le bilan global

est plus favorable que la moyenne suisse des entreprises.

(3) Selon le Rapport ESTIA, cité en note 1, p.10.

## **7.8 Programme de législation et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)**

Les travaux décrits dans le présent EMPD sont également développés en conformité avec la mesure 3.1 du programme de législation 2012-2015, qui vise à accentuer le rôle et l'importance des Hautes Ecoles vaudoises aux niveaux national et international, ainsi que la mesure 4.4, visant à développer les énergies renouvelables, garantir la sécurité de l'approvisionnement, favoriser les économies d'énergie.

## **7.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA**

Néant.

### 7.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

Néant.

### 7.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

### 7.12 Incidences informatiques

Néant.

### 7.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

### 7.14 Simplifications administratives

Néant.

### 7.15 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

En milliers de francs

Intitulé	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Total
Personnel supplémentaire (ETP)	0	0	0	0	0
Frais d'exploitation	0	0	0	0	0
Charge d'intérêt	0	0			
Amortissement	0	0			
Prise en charge du service de la dette	0	0	0	0	0
Autres charges supplémentaires	0	0	0	0	0
<b>Total augmentation des charges</b>					
Diminution de charges	0	0	0	0	0
Revenus supplémentaires	0	0	0	0	0
<b>Total net</b>					

## 8 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après:

# PROJET DE DÉCRET

**autorisant le Conseil d'Etat à garantir l'emprunt de 5'380'000 CHF  
nécessaire à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP – Haute école  
de travail social et de la santé – Lausanne) pour créer un nouvel auditoire  
modulable et assainir énergétiquement l'un de ses bâtiments**

du 20 novembre 2013

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

## **Art. 1**

<sup>1</sup> L'Etat de Vaud accorde sa garantie pour l'emprunt de CHF 5'380'000.- à contracter par l'Ecole d'études sociales et pédagogiques pour financer la création d'un nouvel auditoire à la Haute école de travail social et de la santé – EESP – Lausanne et l'assainissement énergétique d'un immeuble.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat est autorisé à signer tous les actes concernant cette garantie.

## **Art. 2**

<sup>1</sup> Les emprunts faisant l'objet de la présente garantie sont exonérés du droit de timbre cantonal.

## **Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 novembre 2013.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*